

## Accord de Paris et neutralité carbone en 2050 : comment respecter les engagements de la France ?

### Déclaration du groupe des entreprises

Vous nous présentez aujourd'hui cette résolution du CESE, au moment où la Commission européenne vient de publier son pacte vert établissant le cadre requis afin de parvenir à la neutralité carbone en 2050. C'est au niveau de notre Union un acte politique majeur.

Via des outils et des instances - tels que la SNBC, la PPE et le Haut-conseil pour le climat - la France s'est dotée des moyens nécessaires pour parvenir à cette neutralité carbone sur son territoire : or, le travail précis présenté ici nous le montre, il est permis de s'interroger sur l'efficacité d'ensemble du dispositif.

Nous partageons les constats et approuvons les recommandations proposées par cette résolution, comme la nécessaire articulation renforcée des politiques publiques nationale et territoriales et le respect des échéances intermédiaires.

Les entreprises adhèrent à l'objectif de neutralité carbone en 2050 et sont déjà mobilisées. C'est pour toutes une obligation et pour certains secteurs un défi technologique. Nous y voyons une opportunité de conforter le leadership de l'UE par l'innovation.

Compte tenu des mutations nécessaires et du calendrier exigeant, les entreprises ont besoin d'un cadre politique et juridique clair et stable leur assurant un environnement de concurrence équitable. De plus, les conditions de mise en œuvre sont déterminantes pour réussir : parts respectives des investissements publics et privés, prix de l'énergie, prix du carbone, focalisation sur l'empreinte carbone, fiscalité, réglementation, sans oublier la GPEC, Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Nous sommes prêts à assumer nos responsabilités.

Comme les rapporteurs, dans le contexte de suspension du développement de la taxe carbone, nous nous inquiétons de l'absence de politique de financement solide sur les engagements affichés. Nous attendons des pouvoirs publics rapidement une réponse à nos interrogations.